



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Professionnel Ambroise Croizat
92 avenue Marcel Paul – 40220 TARNOS
Tél : 05.59.64.71.34 – Courriel : ce.04000491@ac-bordeaux.fr

Aux parents d'élèves

2^{nde} CAP Agent de Sécurité
2^{nde} Bac Pro Métiers de la Sécurité

Objet : Tenues professionnelles filière Sécurité

Le Proviseur
Philippe GRIFFE

Téléphone
05 59 64 71 34



Courriel
P.r.04000491@ac-
bordeaux.fr

92 Avenue Marcel Paul
40220 Tarnos

Madame, Monsieur,

Des tenues pédagogiques seront nécessaires dans le cadre de l'enseignement au Lycée et pour les périodes de stage en entreprise.

L'uniforme professionnel est obligatoire (*) durant le service d'un agent de sécurité et son équipement se doit d'être adapté aux missions qu'il devra accomplir. Afin de préparer au mieux nos élèves, les tenues suivantes seront requises :

Tenue de ville	Tenues d'intervention
	
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 1 costume noir, veste et pantalon <input checked="" type="checkbox"/> 2 chemises blanches unies <input checked="" type="checkbox"/> 2 paires de chaussettes noires <input checked="" type="checkbox"/> 1 paire de chaussures noires de ville en cuir ou simili cuir + cirage. 	<p><u>Voir fiche équipements d'atelier</u></p> <p>Des tenues respectant les législations et les demandes des institutions d'accueil en stage.</p>
Tenue libre, achat par les familles	Achat groupé par le lycée. Possibilité de bénéficier de l'aide région au 1^{er} équipement.

La tenue de ville demandée est laissée au libre achat des familles.

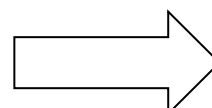
Les tenues d'intervention avec pantalon et chaussures sont proposées à la commande auprès d'un fournisseur où nous avons négocié des tarifs intéressants pour les familles. Ceux qui le souhaitent pourront commander le jour de l'inscription.

Le jour de la rentrée, les élèves de 2^{nde} CAP, 2^{nde} Bac Pro MS, se présenteront en tenue de ville.

Philippe GRIFFE

(*) Article 5 annexe IV de la convention collective des entreprises de sécurité privée

« L'exercice de la fonction d'agent d'exploitation entraîne l'obligation formelle du port de l'uniforme sur les postes d'emploi fixes ou itinérants et pendant toute la durée du service. L'uniforme professionnel étant représentatif de son entreprise, le salarié ne doit en aucun cas le porter en dehors des heures de service. »



ATTENTION!

Pour les élèves de :

**2nde et Terminale CAP Agent de Sécurité
2nde, Première et Terminale Bac Pro Métiers de la
sécurité**

**Joindre IMPERATIVEMENT
à votre dossier d'inscription
l'extrait du casier judiciaire (bulletin n°3)**



**En raison des délais d'obtention de ce document,
veillez à le demander immédiatement dès réception de ce
courrier à l'administration compétente :**

Ministère de la Justice

Par internet : démarches en ligne



**Ministère de la Justice
VOS DÉMARCHES EN LIGNE**